



VIDÉO GAG À LA DRFIP 44

Depuis le 1er janvier 2023, la responsabilité personnelle pécuniaire (RPP) a été remplacée, purement et simplement, par la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP), qui impacte désormais l'ensemble des acteurs publics, ordonnateurs et comptables, et par conséquent TOUS ET TOUTES les agent·e·s de la DGFIP.

Pour tenter de désamorcer les craintes accompagnant ce changement, la Drfip 44 a fait produire une petite vidéo se voulant humoristique. On vous laisse juger en cliquant sur le lien :

http://dfp440.intranet.dgfip/missions/missions-regionales/maitrise_des_risques/videos/video_halloween_rgp.mp4

Pour les collègues concerné·e·s, c'est plutôt l'énerverement qui prédomine. Le propos de cette vidéo est en effet proche de la Fake News.

Non le n°1 dont on voit la binette à la fin du sketch n'est pas le seul responsable ! La RGP exonère au contraire l'état-major de rendre des comptes. Tous les exemples de mise en cause de collègues par la cour des comptes (ou CRC) montrent que seuls les chefs de service ou les adjoint·e·s sont poursuivi·e·s avec des amendes encourues entre 1 500 et 7 500 € !

On propose donc de sortir notre n°1 du déni : chef.fe de poste ou adjoint·e, faites valider toutes vos opérations par Claude Girault !

Et la Drfip44 a la blaguounette honteuse car si la vidéo est bien hébergée sur Ulysse 44, c'est dans un lien caché. On n'assume pas ses blagues Claude ?

Ô TEMPS SUSPEND TON VOL

La censure du gouvernement Barnier aura au moins permis la suspension des mesures Kasbarian : exit les 3 jours de carences et la réduction des indemnités journalières à 90 % auxquels s'ajoutent la suspension des suppressions d'emplois prévues pour 2025 à la DGFIP (et donc probable suspension du CSAR ou CSAL Emplois) ! Et augmentation au premier janvier de 2,5 % des pensions des retraité·e·s.

Un peu de légèreté donc en une période troublée et troublante, mais cela ne suspend pas nos missions et pour beaucoup d'entre nous, cette fin d'année s'annonce chargée !

#TAX THE RICH

Selon UBS, la fortune cumulée des 46 milliardaires français a augmenté de 14,7 % en un an.

Pendant ce temps, le pouvoir d'achat des 60 % de français les plus pauvres a baissé...

URGENCE SALAIRES

Face à la crise économique et sociale qui décolle, nous avons besoin d'un total changement de logiciel. Pour sortir de l'ornière, augmentons les salaires ! Contre la politique de l'offre qui consiste à gaver sans cesse les grandes entreprises et à comprimer les salaires, il faut soutenir les salaires.

Cette revendication légitime permettrait de relancer la demande en rendant plus solvables les travailleurs et travailleuses, renforcerait les caisses sociales par augmentation mécanique des cotisations (retraites, sécurité sociale, chômage...) et augmenterait le rendement de l'impôt qui permettra de financer les services publics à hauteur des besoins.

Le ruissellement est une fable qui vise à dissimuler l'accaparement des richesses par une minorité de possédant·e·s.

STRATÈGE DE L'ATTRACTIVITÉ

Les fonctionnaires ont particulièrement subi la contraction salariale sur les dernières décennies par le gel partiel ou total du gel du point d'indice.

[Le décrochage cumulé par rapport à l'inflation atteint 28,39 % depuis le 01/01/2000 !!!](#)

Cette douce dégringolade se veut indolore mais un agent C est aujourd'hui smicardisé et vit beaucoup moins bien que son homologue d'il y a 30 ans.

La catégorie B s'est aussi fortement dévaluée et même la carrière A a fortement perdu.

Longtemps invisible, le phénomène atteint un stade critique et c'est ce que rapporte cette semaine [un rapport de France Stratégie publié le 09 décembre](#). Dans la Fonction Publique *la crise d'attractivité que nous connaissons depuis une dizaine d'années est d'une nature et d'une ampleur nouvelles et risque de s'aggraver*. Le rapport confirme ainsi les constats issus de multiples études : *les rémunérations "sont une composante importante du sentiment de perte d'attractivité". Effectivement "le salaire moyen par tête a progressé moins vite [dans le secteur public] que dans le secteur privé, et alors qu'il était historiquement supérieur dans le public, il est inférieur à celui du privé depuis le milieu des années 2010".*

Avec la CGT, on revendique donc légitimement : augmentation immédiate du point d'indice de 10 % et revalorisation des grilles !